

Image not found or type unknown



Régime micro foncier ou réel

Par **Pat996**, le **27/08/2020 à 15:52**

Bonjour,
Je loue une maison 900€ par mois jusqu'à ce jour je suis en régime micro-foncier donc abattement de 30%.
Je dois engager des frais de modification sur les eaux usées, arrivée d'eau et prévoir la pose d'une gaine pour alimentation au gaz.
Les frais vont se monter à 18000€, je pense donc pouvoir passer en frais réel sur 3 ans, mais comment cela fonctionne t'il svp?
D'autre part que se passe t'il si entre temps mon locataire quitte la maison?
Merci
Patrice